

Objectif 14 Assurer la quiétude de la grande faune sauvage terrestre et préserver ses dynamiques naturelles MARCoeur 08 relative à la régulation ou la destruction d'espèces

MARCoeur 08 relative à la régulation ou la destruction d'espèces - En lien avec [l'article 6 alinéa 1](#) du Décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 du parc national du Mercantour

L'autorisation du directeur, le cas échéant, précise notamment les modalités, quantités, périodes et lieux.

Référence ID de l'article : #1923

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-25 15:54